

INTERCLUBS 2025

RÈGLEMENT SPORTIF

L'ASK Angerville organise avec le concours de la Ligue de Karting d'Île de France l'**Interclubs 2025**, qui est la propriété de l'ASK Angerville. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK – FIA et Annexes FFSA).

L'interclubs est organisé selon la réglementation des courses clubs. Il est rappelé que, conformément à l'article 6bis de l'annexe sportive FFSA 2025, les dispositions relatives aux réclamations et appels ne s'appliquent pas aux courses clubs.

L'ASK Angerville est responsable de l'organisation de cette épreuve. L'épreuve a reçu le permis d'organisation FFSA n° K21.

Cette épreuve est organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif International dit « le Code » et du Règlement Sportif et technique FFSA, sans dérogation.

RÈGLEMENT

Le texte final du Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation.

Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant à l'**Interclubs 2025** s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

L'**Interclubs** se déroulera sur une compétition par catégorie :

Date	Catégories	Circuit	Organisateur
09 mars 2025	Mini 60 Nationale Sénior Master Gentleman KZ2 KZ2 Master	Anthoine Hubert - Angerville	ASK Angerville

Des horaires prévisionnels seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront mis en ligne sur le site internet www.askangerville.fr

L'installation dans le paddock pourra s'effectuer à partir du vendredi précédent l'épreuve à partir de 14H00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Le contrôle administratif s'effectuera le samedi de 10H00 à 18H00 et le dimanche de 08H00 à 09H00.

CLASSEMENT DU TROPHÉE DE L'INTERCLUBS

Le club vainqueur de la journée sera celui ayant totalisé le minimum de points en additionnant les résultats de ses 5 meilleurs pilotes dans 4 catégories minimum. Il remportera le Trophée INTER-CLUBS et une coupe. Le vainqueur s'engage, en acceptant le Trophée, à le rendre pour le 15 février de l'année suivante. Tout club qui l'emportera 3 fois de suite en sera définitivement possesseur. Les points seront donnés suivant le classement final par catégories :

- 1^{er} 0 point
- 2^{ème} 2 points
- 3^{ème} 3 points
- 4^{ème} 4 points
- 5^{ème} 5 points

Les points seront doublés s'il y a moins de 15 pilotes dans la catégorie. Les clubs ex-æquo seront départagés suivant le classement du 6^{ème} pilote.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés de chacune des catégories se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée et leur casque.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

L'**interclubs** est ouvert à tout Pilote détenteur d'une licence FFSA nationale « pilote concurrent conducteur » ou « pilote entraînement course clubs » ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2025, **ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée** et aux pilotes ayant souscrit un titre de participation course « clubs » pour cette épreuve.

Tout pilote désirant participer à l'**Interclubs** devra s'inscrire directement par internet sur le site de l'ASK Angerville avec paiement par carte bancaire.

L'inscription peut être faite par un team pour un ou plusieurs pilotes.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide par email est assurée par l'ASK Angerville à l'adresse suivante : askangerville@wanadoo.fr.

L'inscription doit être recue au plus tard le jeudi précédant l'épreuve à 12h00.

Toute inscription faite après cette date et cette heure sera majorée

Le montant de l'inscription comprend notamment l'emplacement paddock et l'engagement à la course du dimanche. Seules l'aire de stationnement, la location des stands et la location du transpondeur pourront être facturés en supplément par l'organisateur. Le roulage du samedi par catégorie nécessite le paiement du droit de piste.

Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Montant majoré
Toutes catégories	100€	

PILOTES ADMIS

Respect des catégories d'âge de la FFSA. Les pilotes de la catégorie MINI 60 doivent être âgés de 8 ans révolus.

Un maximum de 72 pilotes par catégorie sera admis. L'ASK Angerville se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, l'ASK Angerville se réserve le droit d'annuler l'**Interclubs**, au plus tard une semaine avant la date de l'épreuve.

Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'ASK Angerville, dans la limite des places disponibles.

COHABITATION DES CATÉGORIES

Application de l'article 26 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique National devront être scrupuleusement respectés.

Châssis :

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course ou d'un accident constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

Moteur :

Références moteur :

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage	Nbr. Châssis
Mini 60	Vortex Mini FR	1	Oui	1
Nationale	ROTAX J125 Max Evo	1	Non	1
Sénior – Master Gentleman	IAME X30 – ROTAX MAX EVO	2	Non	1
KZ2 KZ2 Master	CIK-FIA	2	Non	1

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un ou deux moteur plombé ou non plombé (voir tableau ci-dessus)

Pour les catégories Mini 60 et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :
-si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
-si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

Pneumatiques :

Voir annexe 8 « pneus autorisés »

Chaque pilote disposera d'1 train de pneumatiques slicks et 1 train de pneumatiques pluie (hors MINI 60). Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ.

Les pneumatiques pour la catégorie Mini 60 pourront être stockés en parc fermé.

En cas de crevaison avérée, il sera possible, après autorisation du Délégué Technique, d'utiliser un des pneus d'essais.

L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche et finale pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par exemple par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la prégrille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche, finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

L'ASK Angerville attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€

CARBURANT

Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent.

Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98, commercialisée en France et achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles pourront être effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA.

Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la prégrille. Ce mécanicien devra être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique

fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la prégrille.

DÉROULEMENT DE L'INTERCLUBS

La compétition se composera d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et d'une Finale.

Les essais libres officiels se dérouleront suivant les horaires prévus.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100€.

Les essais qualificatifs se dérouleront sur **06 minutes**.

Des groupes pour les essais qualificatifs pourront être créés par tirage au sort.

Les essais se déroulent selon l'article 28 A ESSAIS QUALIFICATIFS de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

Les manches qualificatives seront au nombre de 2.

Les Manches Qualificatives se déroulent selon l'article 28 B MANCHE(S) QUALIFICATIVE(S). de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

Finale

Finale, 36 Pilotes y participeront. La Grille de Départ est déterminée en fonction du Classement Intermédiaire Final établi à l'issue des Manches Qualificatives.

Lors de la Finale, pour toutes les catégories hors MINI60, tout Pilote en passe d'être doublé ou qui a été doublé par le Pilote en tête de la course pour quelque raison que ce soit se verra présenter le drapeau bleu et rouge (double diagonale) avec son numéro. Il devra obligatoirement rejoindre la balance dans le Parc Fermé et sera classé selon le nombre de tours qu'il aura réellement effectués.

Tableau des temps de course :

Intitulé	Catégorie	<i>Temps de Course</i>
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manches Qualificatives	Mini 60	8' + 1 Tour
	Autres catégories	10' + 1 Tour
Finales	Mini 60	12' + 1 Tour
	Autres catégories	15' + 1 Tour

GRILLE DE DÉPART

Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCÉDURE DE DÉPART

Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK/FIA.

Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION DES ESSAIS OU DE LA COURSE

Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

INCIDENTS

Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.
